

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 35 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : 20 %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a pour objectif d'investir en actions dans des entreprises de petites et moyennes capitalisations qui apportent des solutions en matières de croissance décarbonée et de changements sociétaux.

A cette fin, le fonds a défini huit sous-thématiques d'investissement :

- (i) énergies renouvelables, (ii) efficacité énergétique, (iii) économie circulaire, (iv) transports propres d'une part ;
- (v) santé et bien-être, (vi) sécurité, (vii) urbanisme durable, (viii) éducation et digitalisation, d'autre part.

Par leur activité, les sociétés investies contribuent donc à un développement plus durable.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

Il s'agit de démontrer que l'activité des entreprises investies contribue à une croissance décarbonée ou à des changements sociétaux chez leurs clients, par leurs produits ou leurs services.

La taxinomie constitue un indicateur pertinent à cet effet. Toutefois, sa mise en oeuvre complète (condition d'éligibilité et d'alignement au niveau environnemental et social) n'est pas encore possible. Dans l'attente de son déploiement, il nous paraît opportun de compléter avec les Objectifs de Développement Durable.

Ainsi, la société de gestion considère comme investissement durable toute activité (i) dont au moins 25% du chiffre d'affaires contribue à l'un des 17 Objectifs de Développement Durable tels que définis par les Nations-Unis (ODD) et/ou (ii) alignée à la taxinomie et participant ainsi à l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, et/ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds prend particulièrement en compte l'indicateur environnemental de l'intensité carbone dans le cadre de ses investissements ainsi que l'indicateur social sur l'occurrence des plans de licenciements sur les 3 dernières années.

Un outils interne propriétaire Carbonito nous permet de suivre spécifiquement les caractéristiques climat du fonds.

Pour plus d'informations, il convient de se référer à la politique de prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives disponible sur le site : <https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr>.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le fonds reporte sur l'adhésion des sociétés en portefeuille au Pacte Mondial ("UN Global Compact").

Les controverses très sévères relatives à ces principes directeurs provoquent l'exclusion normative des sociétés.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Pluvalca Sustainable prend en considération tous les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de sa gestion.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr>.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities est labellisé ISR.

Il investit dans les petites et moyennes capitalisations européennes ex-UK qui apportent des solutions pour une croissance décarbonée et des changements sociétaux par leurs produits et services.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Afin de promouvoir ses caractéristiques environnementales et sociales, l'équipe de gestion de PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a mis en place les contraintes suivantes :

- Exclusions sectorielles, normatives et géographiques détaillées dans la politique d'exclusion de la société de gestion disponible sur le site internet <https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr> ;
- Exclusion des deux derniers déciles de l'univers d'investissement sur la base des notes ESG de MSCI pondérées en 50% gouvernance ;
- Réduction stricte de l'univers d'investissement de façon à n'investir que dans des sociétés répondant à la définition d'investissement durable ;
- Gestion des controverses susceptibles d'exclure temporairement ou définitivement un émetteur de valeurs éligibles au portefeuille ;
- Analyse qualitative stratégique, financière et extra-financière des indicateurs d'impact ;
- Suivi d'un indicateur par pilier dans le cadre du label.

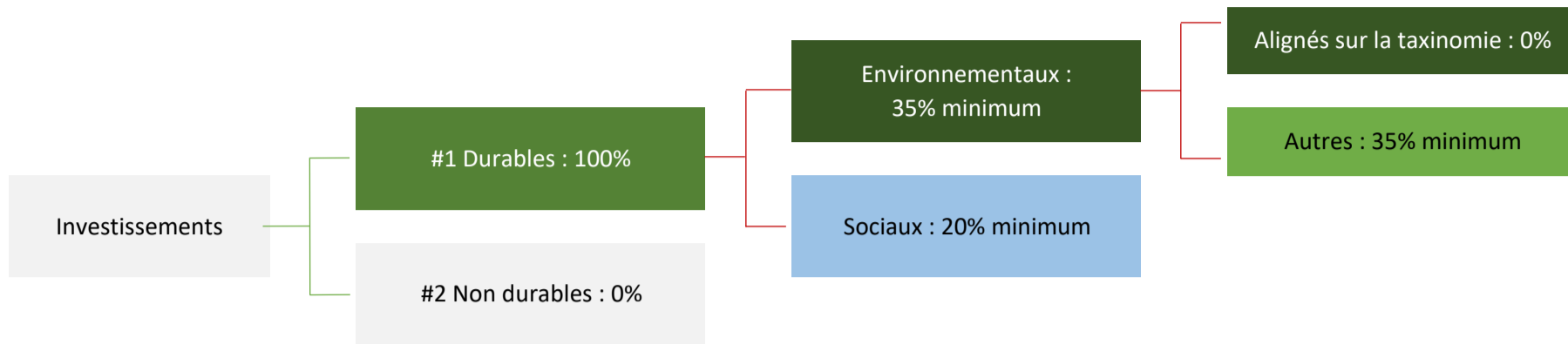
Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES sont intégrées à l'analyse extra-financière des émetteurs. L'évaluation de la performance extra-financière des émetteurs en matière de gouvernance s'appuie notamment sur les indicateurs suivants : (i) l'indépendance des Conseils d'administration, (ii) la gouvernance d'entreprise, (iii) éthique d'entreprise et (iv) politique de transparence fiscale .

Eu égard à l'importance accordée par Financière ARBEVEL à la qualité des structures de direction des émetteurs, les indicateurs de gouvernance seront pondérés à 50% dans la note extra-financière finale.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

La totalité des investissements composant le portefeuille du fonds sont des investissements qualifiés de durables.



- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES n'a jamais utilisé d'instruments dérivés depuis sa création.

Toutefois, la stratégie d'investissement du fonds prévoit le recours à ces produits dans un strict but de couverture du risque d'action, de taux ou de change dans la limite d'une exposition à hauteur de 110% des actifs.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La taxinomie sera utilisée en priorité, mais compte tenu de la phase très préliminaire de son utilisation par les sociétés, notamment en terme d'alignement, le fonds ne s'engagera pas à ce stade sur une utilisation minimum.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale est fixée à 0%.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part minimale est fixée à 0%.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

La part minimale est fixée à 20%.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES ne réalise pas d'investissement pouvant être qualifiés de "non durables".

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer l'alignement du produit financier sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut car aucun indice qui prenne en compte des indicateurs d'alignement à la taxinomie ou aux objectifs de développement durable, sur le segment des petites et moyennes capitalisations européennes n'a été identifié.

De plus, il ne s'agit pas d'un fonds sectoriel, l'aspect multi-thématiques du fonds l'amène à couvrir la plupart des secteurs, ce qui justifie selon nous la comparaison à un indice généraliste.

- ***Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?***

L'indice de référence est généraliste.

Nous suivons l'alignement taxinomie ou ODD de l'univers afin de s'assurer du côté contraignant de notre définition d'un développement durable.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

Nous n'avons pas trouvé d'indice aligné sur la stratégie d'investissement.

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable.

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.arbevel.com